

Syndicat Intercommunal d'Aménagement
Hydraulique de Trévoux et ses environs
300 rue de la Mairie
01600 SAINTE EUPHEMIE

DELIBERATION SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU 15 MARS 2021

Nombre de Conseillers :		Date de convocation du Comité syndical :
En exercice :	32	Le 03/03/2021
Présents :	20	
Pouvoirs :	0	
Votants :	20	

Le 15 mars 2021, le Comité syndical du Syndicat intercommunal d'aménagement hydraulique de Trévoux et ses environs, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. David POMMIER à la salle polyvalente, route d'Ars à Sainte Euphémie (01600).

Présents : Didier ALBAN, Fernand BERENGUER, Baptiste COLLET, Christophe COTTAREL, Gilles CREMET, Annie DAYET, Thierry DELAMARE, Stéphanie DI RUSCIO, Cédric FIEF, Brigitte FROMONT (Suppléante de M. Bernard REY), Yann GALLAY, Thierry GROSSAT, Bruno HENRY, Ghislaine LANDE, Estelle MORIN, André MUT, Hervé ODET, David POMMIER, Jean RAY, Anthony VASSIA (Suppléant de M. Pascal CUNY).

Absents excusés : René AUCAGNE, Gabriel AUMONIER, Michel BADOIL, Emeline BAUME, Bruno BERNARD, Jean-François CHANTELOUBE, Pascal CUNY (Remplacé par Anthony VASSIA), Patrick DECEUR, Gilles DEMAISON, Gilles DUTREIVE, Christophe HENRY, Gérard POYET, Bernard REY (Remplacé par Brigitte FORMONT), Franck ZWISLER.

Secrétaire de séance : Stéphanie DI RUSCIO.

OBJET : Convention de mise à disposition de service entre le SIAH et la CCDSV

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 5721-9 ;

Vu l'avis favorable du Comité technique du Centre de gestion de l'Ain en date du 18 décembre 2020 ;

Vu l'avis favorable du Bureau réuni le 02/03/2021 ;

Considérant que la mise à disposition au profit du Syndicat des services de la CCDSV désignés ci-après présente un intérêt dans le cadre d'une bonne organisation des services.

M. David POMMIER, Président, rappelle au Comité syndical que le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique (SIAH) de Trévoux ne dispose pas de son propre personnel. La gestion du Syndicat était, jusqu'en septembre dernier, confiée à un agent de la commune de Sainte-Euphémie qui lui était affecté pour une durée de quatre heures hebdomadaires. Il apparaît cependant que ce dispositif s'avérait insuffisant à permettre une gestion efficace du Syndicat.

Le Président informe le Comité syndical que cette mission de quatre heures n'est plus assurée, suite au départ de l'agent des services de la Commune de Sainte-Euphémie.

Afin de remédier à ce déficit de personnel, les services de la CCDSV épaulent, depuis plusieurs mois, le Syndicat.

Afin de remédier à ce déficit de personnel et dans l'intérêt d'une bonne administration, le Président propose au Comité syndical de faire appel aux services de la CCDSV au moyen d'une convention de mise à disposition de services, laquelle se trouve annexée à la présente délibération. Ladite convention définit notamment les modalités de mise à disposition des services de la CCSDV ainsi que d'indemnisation de cette dernière par le Syndicat.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide à l'unanimité :

- ✓ **D'APPROUVER** le principe de la mise à disposition de services entre la CCDSV et le SIAH de Trévoux et ses environs ;
- ✓ **D'APPROUVER** les termes de la convention-cadre de mise à disposition de service annexée à la présente délibération ;
- ✓ **D'AUTORISER** le président ou son représentant à signer ladite convention ;
- ✓ **DE DIRE** que les crédits résultant de ladite convention seront prévus au budget pour les exercices 2021 et suivants.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le :
N° récépissé télétransmission : 001-200061455-20210315-2021C02
Affichage le :

19 MARS 2021

A Sainte Euphémie,
Le 15/03/2021

19 MARS 2021

Le Président,
David POMMIER

